

pour les trois provinces de la Gaule. Celles du mois de mai étaient purement commerciales. M. Sauzet présente quelques observations sur ce sujet ; il partage l'opinion de M. Martin-Daussigny, tout en croyant qu'il serait bon de l'appuyer de quelques nouvelles preuves.

Le Comité reçoit l'hommage d'un ouvrage de M. de Valous, intitulé : *Les anciens hôtels ou maisons communes de Lyon*, notices rédigées sur des documents originaux.

*Séance du 6 mars 1863.*

M. Martin-Daussigny annonce que l'inscription bilingue trouvée à Genay a été acquise par la ville de Lyon et placée au Musée épigraphique.

M. Guigue communique la lecture qu'en ont faite MM. Quicherat et Léon Rénier.

M. Allmer a rédigé sur ce sujet quelques observations dont M. Guigue donne lecture, et au sujet desquelles s'engage une vive discussion.

M. de la Saussaye lit une dissertation sur le lieu de la réunion annuelle que tenaient les Druides. Il examine la manière dont les territoires des peuples gaulois étaient limités. Les frontières étaient sacrées ; c'était là qu'on tenait les assemblées religieuses, politiques ou judiciaires.

M. de la Saussaye a suivi dans la Sologne les frontières des Carnutes et des Bituriges, du pays Chartrain et du Berry, sur une vaste étendue de terrains communaux. On y retrouve encore une grande quantité de tombelles agglomérées sur certains lieux, des traditions locales de toute espèce sur des feux, des apparitions, des êtres féeriques se manifestant la nuit, toutes traditions qui appartiennent évidemment au culte druidique.

Les tombelles n'étaient pas seulement des monuments funéraires et religieux, elles étaient encore destinées à servir